



REVUE DE PRESSE

Jeudi 31 mai 2018



Vacances d'été : les Français préfèrent rester en France

Pourcentage de personnes ayant l'intention de passer leurs vacances dans leur propre pays



La loi au secours des «vautours»

■ Des viticulteurs réclament à la justice de pouvoir replanter en Charente des vignes arrachées ailleurs
■ Ils devraient obtenir gain de cause
■ Depuis, la loi a changé.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Deux, peut-être trois d'entre eux étaient là hier au tribunal administratif de Poitiers, mais ils n'ont pas soufflé mot. Eux, ces viticulteurs que toute une filière a qualifiés de «vautours» parce qu'ils ont arraché des vignes ailleurs pour les replanter dans le vignoble cognacais, transformant un raisin pauvre en grappes d'or. Ces huit viticulteurs, sept Charentais et une voisine de Charente-Maritime (1), ont trouvé hier un allié. Pas sur le principe, mais sur le fond. La loi. Selon le rapporteur public, leur tour de passe-passe était légal. Ils exploitaient certes une «faillie», mais ils n'ont pas «contourné la réglementation», comme le défend FranceAgriMer et le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). Le magistrat,



Juillet 2016. Premier acte de la mobilisation de la filière: les Jeunes Agriculteurs avaient décerné les prix «Les vautours du Cognacais».

Photo archives Quentin Petit

dont l'avis est en général suivi par le tribunal, a estimé qu'il n'y a pas eu de «fraude». «Je préconise l'annulation des décisions attaquées, FranceAgriMer devra faire droit aux demandes.»

«La notion de fraude à la loi n'est pas du tout motivée»

Les huit viticulteurs demandaient au tribunal administratif de Poitiers de leur rendre leur droit de replanter les vignes arrachées en Loire-Atlantique, au cœur d'un muscadet en déclin. Pour un total d'environ 40 hectares. FranceAgriMer, l'établissement paraplublic compétent en la matière, avait rejeté en mai 2017 un total de 26 demandes – des viticulteurs en avaient déposés plusieurs. M^r Julien Forget, le conseil de six d'entre eux, a creusé le sillon tracé par le rapporteur public. «La notion de fraude à la loi n'est pas du tout motivée. Les vins du vignoble du cognac sont sans indication géographique. Or la législation européenne prévoyait des restrictions pour les transferts seulement pour les vins d'indications géographiques protégées. Depuis, la profession est intervenue, a fait son travail et ce n'est plus possi-

“
La réglementation ne donne pas à un viticulteur le droit de spéculer, de détourner la notoriété du cognac.

ble. Avant ça, c'était parfaitement légal. Ces droits de plantation étaient automatiques.» L'avocat a ajouté que les transactions avaient été autorisées par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et que ses clients continuaient à exploiter les hectares désormais sans vignes de Loire-Atlantique, transformés en champs de céréales. L'avocat du BNIC, M^r Emmanuel Glazer, estime lui que le contournement de la loi est constitué: «La réglementation n'a pas pour objet de donner à un viticulteur le droit de spéculer, de détourner la notoriété du cognac. C'est un détournement d'objet de la réglementation, une fraude.» L'avocate de FranceAgriMer a elle aussi évoqué des «manœuvres fraudu-

leuses contraires à l'esprit des textes réglementaires».

La «faillie» juridique à l'origine de ce contentieux est aujourd'hui comblée par la modification de la réglementation européenne qui a mis un terme définitif à toute forme de transfert de droits de plantation entre bassins viticoles. Ce qui a créé la brèche, c'est que le vignoble du cognac est une zone d'appellation géographique pour le produit final (le spiritueux), mais pas pour le vin issu de ses vignes.

Ils refusent de s'exprimer publiquement

Entre 2016 et 2017, environ quarante viticulteurs charentais ont acheté légalement et à bas prix des hectares de vignes dans des régions viticoles à marée basse. À ces parcelles étaient attachés des droits de plantation. La combine était simple: les viticulteurs effectuaient une seule récolte avant d'arracher, parfois de brûler à la hâte les vignes pour demander l'autorisation de replanter la surface équivalente dans le vignoble cognacais où l'hectare se négocie au-dessus de 40 000 euros. Voir bien plus. Trois cents hectares auraient été acquis et environ 160 replantés.

L'alerte avait été donnée par des syndicats d'autres régions, interpellés par ces drôles de transactions. Après une levée de boucliers de l'ensemble de la profession et plusieurs interventions politiques, la filière avait obtenu que la réglementation évolue. Les viticulteurs accusés de «mettre en péril» l'équilibre de la filière avaient pour la plupart fait machine arrière. Sauf huit. En marge de l'audience, M^r Forget a voulu traduire le sentiment de ses clients qui refusent de s'exprimer publiquement. «Quand des responsables de la filière expliquent qu'ils sont grillés, c'est clairement une menace économique. Ils ont l'impression de payer les pots cassés de la profession. Oralement, on leur a dit c'était légal. Ça arrangeait beaucoup de monde. Ces droits de replantation, d'autres en ont bénéficié, pourquoi pas eux?» Le tribunal administratif de Poitiers a mis sa décision en délibéré au mercredi 13 juin.

(1) L'EURL Le Maine-Lizeau à Vaux-Rouillac; la SARL vignobles Clouzeau Morton à Salles-d'Angles; l'EURL du Bouquet à Méricourt; l'EURL Chesson à Trois-Palis; l'EURL Perot à Auge-Saint-Médard; la SAS Adrien Grammatico à Genac-Biquac; l'EURL des Canardières à Mercillac; et une dernière société à Biron (Charente-Maritime).

Le chiffre

160 Sur les 300 hectares acquis par des viticulteurs charentais entre 2016 et 2017 pour obtenir des droits de plantation, 160 hectares auraient effectivement été replantés.



M^r Julien Forget, avocat de six viticulteurs: «Ils ont l'impression de payer les pots cassés de la profession.»

Photo F. B.

«Ils auront des comptes à rendre»

Cette affaire pose deux questions. La première se range au plan légal et connaîtra son épilogue le 13 juin. La seconde est morale: les «vautours» ont-ils été des profiteurs aveuglés par l'appât du gain, prêts à dévorer n'importe quel lopin de vignes pour en faire de l'or cognacais? Pour Christophe Véral, le président de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC), la réponse est claire: «Ils se sont mis en marge, ils auront des comptes à rendre. Je peux vous dire qu'on va réagir, qu'on ne va pas tendre la joue gauche. Je préfère être à ma place qu'à la leur. Il n'est pas question de colère mais de responsabilité. Soit on est collectif, et on va tous dans le même sens, soit on s'isole et on joue aux snipers. Leur attitude malmène notre business plan, crée du déséquilibre. On ne peut

pas travailler au doigt mouillé, ce n'est pas possible.» Concernant le jugement attendu, Christophe Véral dit que l'UGVC «acceptera» la décision: «On va attendre la fin de cette affaire qui est loin, très loin d'être finie. Mais on n'ira jamais contre une décision de justice, on se pliera à la loi.» «Le plus important», pour le président de l'UGVC, c'est que le tour de passe-passe des «vautours» n'est plus possible aujourd'hui. «Le nouveau règlement européen est notre grande victoire.» Même tintement de verre du côté de Catherine Le Page, directrice du BNIC. «Nous attendons la décision du tribunal. L'essentiel c'est que dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne, les transferts de ce type ne seront plus possibles pour la filière Cognac.»

Sécurité routière

Limitation à 80 km/h, prévention, répression: venez débattre avec CL

L'événement est prévu jeudi prochain, le 7 juin, à partir de 18h30 à l'Espace Carat.

Trois semaines avant l'entrée en vigueur du décret limitant la vitesse à 80 km/h sur les départementales mais aussi sur les nationales sans séparateur central, CL et ses partenaires vous convient à un grand débat sur la sécurité routière en Charente. Ces mesures sont-elles une bonne réponse à la mortalité sur les routes?

La formation des jeunes est-elle suffisante? Comment améliorer la sécurité pour tendre vers moins de morts, moins de blessés, moins de vies brisées? Pour répondre à toutes ces questions, deux tables rondes marqueront la soirée, dont l'entrée est libre (1). La première réunira: Pierre N'Gahane, préfet de la Charente; le capitaine Viprey, commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie; un représentant des forces de police; M^e Changeur, avocat spécialiste en droit routier; Daniel Rose, secrétaire de la FFMC 16; Élisabeth Decencièrre-Ferrandière, vice-procureure, qui présentera la politique pénale du parquet en matière d'infractions routières. La seconde table ronde sera axée sur la formation, la vie après un accident et l'amélioration de la sécurité dans les véhicules. Seront présents: Patrick Plazer, du centre de formation à la conduite du même nom; Patrick Maury, directeur du centre de rééducation des

Glamots; Janick Goury, directeur de la concession Citroën d'Angoulême; Cédric Allard, spécialiste en indemnités corporelles à la Mutuelle de Poitiers; Daniel Braud, qui détaillera les nouvelles mesures des contrôles techniques. Entre ces deux tables rondes, un moment fort avec l'interview de Martin Chasseret, un jeune Cognaçais dont la vie a basculé le 4 août 2005.

L'insouciance de l'adolescence au guidon de son scooter. Quelques écarts. L'accident. Depuis, le jeune homme est aveugle et tente d'ouvrir les yeux de tous, jeunes comme adultes, sur les dangers de la route. Avec un discours d'une maturité exceptionnelle, à ne pas rater. Si les débats

débiteront à 18h30, une animation sera proposée dès 17h15, toujours à l'Espace Carat, en partenariat avec la Prévention routière. Il sera ainsi possible de tester la voiture-tonneau de l'association. Une expérience aussi spectaculaire que percutante. Pour accompagner cette réflexion et cet échange sur la sécurité sur les routes charentaises, CL publiera aussi un supplément spécial de 12 pages dans son édition du 6 juin. Interviews, reportages, décryptages, statistiques nourriront ce supplément.

(1) «Sécurité routière, les nouvelles mesures», débat le 7 juin à Carat, à partir de 18h30. Entrée libre mais inscription obligatoire sur charentelibre.fr ou au 05 45 94 16 00.



- Depuis 2009, la «Journée citoyenne» rassemble des villageois autour de chantiers d'intérêt communal
- En Charente, elle est peu suivie ■ Mais samedi dernier, La Rochette l'a expérimentée avec entrain.



Les bénévoles ont profité du soleil pour vider la sacristie, dépolluer les statues et donner un grand coup de balai dans l'église classée.



Grâce à l'ingéniosité des passionnés, les rouleaux en bois du treuil des vieilles citernes communales sont comme neufs.



Les habitants enlèvent le lierre sur un vieux mur avant d'envisager la démolition de la partie dangereuse qui passe en contrebas.



Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Alignées comme des petits pains, les chasubles humides de La Rochette sèchent au soleil en ce dernier samedi de mai, décoré «Journée citoyenne». Tout à côté, les statues de plâtre cloîtrées depuis des lustres goûtent enfin le grand air au coin du mur de l'église. Et dans la petite sacristie rongée par le salpêtre où l'on vient de passer l'aspirateur bidon, il n'y a plus rien d'autre que ce vieux meuble branlant. Et ce monsieur bien désolé. «Rien à faire, il n'a plus de fond, il est tout verrouillé, c'est impossible de le restaurer, on va devoir s'en séparer.»

Gérard Rompen, venu se retrancher les manches en voisin passionné, se résigne. Mais il a trouvé une sorte de compromis : avec les autres petites mains mobilisées bénévolement ce jour-là, ils vont récupérer la partie haute, intacte et qui ferme encore à clé, pour la déposer sur une vieille table qui ne sert plus à rien. «Ça serait dommage de tout jeter parce que ça fait partie de notre patrimoine.»

À l'utile, joindre l'agréable

De l'autre côté de la place du village de 530 habitants, face au logis qui fait autant la fierté du lieu que son église romane au toit de lauze de calcaire, ils sont une quarantaine de bricoleurs à donner de leur temps et de leurs compétences pour la collectivité. Élus municipaux et leur famille, mais aussi simples villageois. Ici on fleurit la



Pour Céline Boismeau, la journée citoyenne permet de mieux se connaître.

Une journée rien que pour sa commune

La participation des habitants renforce leur sentiment d'appartenance.



Coordinateur de la journée, le maire contemple depuis son tracteur les efforts fournis par l'équipe chargée du fleurissement.

Photos Renaud Joubert

place avec des plants apportés par les uns et les autres, là on répare les tables de pique-nique en assemblant les planches offertes par le mari de la première adjointe, menuisier de son état. Plus loin, on repeint la balustrade de la mairie, fait tomber un mur dangereux avant sa restauration, remet en état les citernes communales...

C'est la première fois que la commune participe à la «Journée citoyenne», cette opération nationale gratuite mise sur les rails en 2009 dans le prolongement d'initiatives participatives de mairies alsaciennes. Un concept relayé par une poignée de communes en Charente depuis 2014 (lire l'encadré).

Il est simple : une fois par an, les citoyens se mobilisent autour d'un chantier qui profitera à tous les habitants. En principe, et dans l'idéal, ce sont eux-mêmes qui ont choisi, par vote, les actions à mener. Dans les faits, du moins en Charente, elles sont plutôt impulsées par les conseils municipaux. Sur le pont depuis 9 heures avec ses administrés, le maire, Vincent Ringeade, est aux quatre cents coups. Sur tous les fronts. Grimpé sur un tracteur ou au volant de son utilitaire. Au ravitaillement ou aux encouragements. Il passe et repasse d'un «atelier» à l'autre. Photo-

graphie tout, ne rejette rien des initiatives. «L'idée, c'est de réaliser avec les compétences de chacun de petits travaux que nos deux cantonniers n'ont pas le temps de faire, mais qui apportent un vrai plus à la commune. Ça permet aussi de mener des projets sans y investir un gros budget. Et pour nos finances, c'est toujours bon à prendre, il faut être honnête.» Et puis : «Faire œuvre les habitants renforce leur sentiment d'appartenance à la commune. C'est valorisant de construire quelque chose ensemble et de pouvoir le voir chaque jour.»

Un rendez-vous qui donne du sens

Évidemment, cette solidarité villageoise entrecoupée d'un repas partagé aurait pu s'exprimer autrement que via cette «Journée citoyenne». Mais pour l'élu, qui en a beaucoup entendu parler à la radio et qui songait à la mettre en place dès son élection en 2014, l'opération «donne un cadre». «Il y a une charte, des conseils, des kits de communication clé en main. Quelque part aussi, ça montre que nous ne sommes pas tout seuls dans notre coin, que nous nous inscrivons dans une démarche plus large, réfléchie et cohérente.»

Les participants sont venus après avoir reçu le prospectus dans leur boîte aux lettres, un mois plus tôt. Et ils sont ravis. Comme Céline Boismeau, qui retape depuis quatre ans une maison à La Rochette avec son compagnon, et qui voit dans cette initiative «une excellente opportunité de rencontrer les gens du village, mais aussi d'appréhender des autres». «Je n'y connais rien en plantations : m'inscrire à l'atelier m'a permis de découvrir un tas de bonnes pratiques.» D'autant plus que son coéquipier s'appelle Francis Chagnaud, ancien directeur du service des espaces verts de la ville d'Angoulême et ex-maire de la commune. Lui, voit dans cette journée «un bon moyen d'en revenir à certains fondamentaux». «Les retrouvailles villageoises ont été très fortes à une époque et on n'avait plus vraiment besoin de les provoquer, elles coulaient de source au rythme des frairies et des bals. Mais depuis quelques années, elles étaient tombées en désuétude. On voit bien que maintenant, les gens sont en quête de les retrouver, même d'une autre manière.» La preuve : La Rochette songe déjà à renouveler l'expérience. «Probablement à l'automne, pour continuer le fleurissement», sourit le maire, déjà fort enthousiaste.

L'essayer c'est l'adopter

Outre La Rochette, d'autres communes charentaises se sont lancées dans l'aventure : Coteaux-du-Blanzacais, Charrais, Villejéus-Tusson, Cellettes, Confolens/Saint-Germain, Roulet et même Angoulême (en 2016)... «Je tiens beaucoup à cette réelle déclinaison de la devise liberté, égalité, fraternité», illustre le maire de Charrais, Michel Nicolas. «Cette belle réussite favorise des initiatives inédites : une personne qui ne va absolument pas à l'église a passé du temps pour en cirer tous les bancs. Deux mamans et deux enfants ont proposé d'aller débroussailler les alentours d'une fontaine abandonnée. On en a fait un coin pique-nique auquel on n'aurait jamais pensé.» À Cellettes, le maire, Franck Charenat, dit tout net que sans cette collaboration citoyenne, «on ne pourrait pas entretenir le domaine d'Échoisya». C'est d'ailleurs là-bas qu'aura lieu la prochaine journée du département dont la date, en fait, est laissée à la libre appréciation des communes. Le 9 juin, les bonnes volontés ont rendez-vous pour nettoyer les abords du restaurant qui doit ouvrir sous peu au moulin neuf.

L'indiscrétion

Édouard Philippe espéré à Cognac

Le Premier ministre pourrait se déplacer dans la cité des eaux-de-vie vendredi 15 juin, pour une double actualité. D'abord un Congrès des villes de France qui se tiendra à Cognac les 14 et 15 sur le thème «Cap sur les villes moyennes, se donner les moyens de réussir».

Le programme du congrès, qui réunira élus et décideurs privés, prévoit une intervention de l'ancien maire du Havre en guise de clôture, le vendredi à 12h15. Mais «sous réserve». «C'est une question d'agenda», explique le maire de Cognac, Michel Gourinchas. Qui aimerait bien qu'Édouard Philippe puisse également inaugurer les quais Hennessy rénovés, l'un des principaux chantiers de son mandat. À défaut, c'est le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, qui s'en chargerait.



L'ancien maire du Havre est annoncé au Congrès des villes de France le 15 juin, mais «sous réserve». Photo AFP

La France est à l'arrêt sur la question de la

Le chiffre

3 députés absents de l'Hémicycle. Ça jase face à l'absence de Thomas Mesnier, Sandra Marsaud et Jérôme Lambert des bancs de l'Assemblée nationale, dans la nuit de lundi à mardi, lors du rejet de l'amendement préconisant d'interdire le glyphosate à partir de 2021. Alors que la Charente est le 3^e plus gros consommateur de glyphosate de France, un produit classé cancérigène, aucun des députés charentais n'était donc présent pour se positionner sur la question. Pas mieux du côté de la Charente-Maritime. Il faut dire que malgré les polémiques sur le glyphosate, seuls 85 députés, sur 577, ont pris part au vote.

Peut-on se fier aux alertes météo ?

Alerte orange samedi. Et un gros grain qui a tabassé la Charente. Éclairs, grêle, vent, pluie. La totale. Alerte orange lundi. De la pluie. En quantité. Mais rien qui ne rappelle l'apocalypse. Hier, rebelote. Fausse alerte. Mercredi dernier en revanche, les prévisionnistes n'avaient pas prévenu les habitants de Ruelle inondés.

Explications.

Météo-France compte trois niveaux de prévision: le centre national, situé à Toulouse, sept centres régionaux et une quarantaine de centres locaux. La Charente est gérée par l'antenne de La Rochelle, supervisée par Bordeaux dont le périmètre d'action s'étend sur l'ensemble de la

Nouvelle-Aquitaine. Chaque jour, deux cartes de prévisions sont émises à 6 heures et à 16 heures, et deux conférences ont lieu entre les prévisionnistes locaux et régionaux et leurs collègues nationaux. Seuls ces derniers, sur la base des éléments fournis par leurs confrères locaux, ont la capacité de déclencher une alerte.

Avant tout placement d'un département sous vigilance orange aux orages, Météo-France s'assure que l'ensemble du territoire concerné est «potentiellement» touché par des rafales de vent dépassant les 100 km/h et des précipitations oscillant entre 20 et 30 millimètres.

«Potentiellement» car lundi, si l'est cognaçais a été touché par des noyaux de pluie supérieurs à 70 millimètres, le reste du département n'a connu que de très légères perturbations.

«La prévision est une science inexacte et il est très difficile de prédire le passage précis d'un orage

au niveau local», justifie Éric Berroneau, responsable du centre météo de La Rochelle, qui rappelle que le taux national de «fausses alertes» était de 14 % l'an dernier.

Depuis le début de ce mois de mai, parmi les huit vigilances orange au niveau national, trois concernaient les orages en Cha-



rente. Un chiffre en hausse par rapport à l'an passé puisqu'aucune alerte orange n'avait été déclenchée dans le département en mai. Sur l'ensemble de l'année 2017, quinze vigilances orange avaient été lancées pour le département dont quatre pour orages violents.

Reste le niveau d'alerte le plus élevé. La vigilance rouge. En Charente, la dernière, date du 3 février 2017 pour un épisode de vents violents au cours de la journée du 4 février avec un record à Cognac de 128 km/h. Météo-France avait vu juste.

Mathieu ESCOULA

Châteaubernard

La justice (re) donne raison à Gérard Gavillon

Hier, au tribunal administratif de Poitiers, le rapporteur public a demandé aux juges d'annuler les deux refus de permis de construire opposés en mars dernier par la ville de Châteaubernard au promoteur Gérard Gavillon et de les redélivrer. Ce dernier veut construire cinq cellules commerciales avenue d'Angoulême, à la place d'une maison d'habitation, dans le prolongement de ceux qu'il a déjà érigés où l'on trouve notamment la sandwicherie Victor. La décision est attendue le 13 juin, mais elle ne fait guère de doute. La commune avait déjà été condamnée à la même «peine» en début d'année, mais avait une nouvelle fois refusé les permis de construire. «Le principal argument du

maire, c'est de dire que la construction d'un nouveau bâtiment n'est pas souhaitable. Il invoque notamment le plan local d'urbanisme (PLU), mais ce dernier ne fait nullement obstacle au projet. Il y a là une erreur de droit caractérisée. Il est également question d'intégration au paysage, cependant l'environnement étant déjà composé de commerces, il n'y a pas de rupture», a souligné le rapporteur public, qui a également indiqué que la Commission départementale d'aménagement commercial avait été irrégulièrement convoquée: «Il n'y a aucun motif de refus valable». Conclusion: «Le maire n'était pas fondé à rejeter les permis de construire.» Les deux parties n'ont pas souhaité s'exprimer avant la décision officielle.

Cap sur l'alternance à La Salamandre de Cognac



Le Forum de l'alternance à Cognac réunit chaque année près de 200 personnes. Photo J. M.

Hier, de 14 heures à 17 heures, le Forum de l'alternance a accueilli de très nombreux jeunes à La Salamandre de Cognac. Organisé par la mission locale Arc Charente avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine et Pôle Emploi, il proposait aux lycéens, étudiants et jeunes en situation de réorientation et réinsertion professionnelle, de rencontrer des employeurs, mais aussi des membres du personnel de divers centres de formation de la région. Objectif: les aider à trouver une alternance et redynamiser des secteurs professionnels généralement boudés par les étudiants, comme celui de l'industrie, de l'agroalimentaire, ou encore du bâtiment et des travaux publics. Présents dès l'ouverture, Célia et

Tony, élèves de terminale au lycée Charles-Coulomb à Angoulême, sont venus chercher un patron pour un BTS en alternance dans le secteur commercial l'année prochaine à l'ICF. Pour eux, les recherches sont loin de juste commencer: «On cherche depuis le mois de janvier...», déplore Célia. Théo et Victor, quant à eux, ont arrêté le lycée en classe de 1^{re} à Jean-Monnet. Trop de théorie et pas assez de pratique. Grâce au forum et à leur CV fraîchement imprimé, ils espèrent trouver un contrat d'apprentissage pour se réorienter vers une formation plus manuelle à la rentrée 2018. «Pour le moment, je regarde ce que le forum propose, affirme Victor, mais j'aimerais bien me diriger vers un CAP serrurier métallier ou carreleur».

La gestion des espaces verts au conseil

Le conseil municipal de Louzac s'est réuni lundi. Après l'approbation du dernier conseil d'avril, les élus ont planché sur la gestion des espaces verts de la commune. Jean-Luc Sire rappelle que dans le cadre de l'interdiction de l'emploi de produits phytosanitaires par les collectivités, il est nécessaire de changer la manière d'entretenir ces espaces. Il propose un entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

Des espaces seront soignés, tel l'arboretum, avec une largeur tondue pour un accès aisé aux piétons, les cimetières, mairies, églises. Des espaces à entretien régulier et ceux qui sont considérés comme espaces naturels avec un entretien modéré. Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des sentiers, il est proposé à l'agglomération de Grand Cognac d'inscrire le sentier dit des

Borderies, d'une de 12 km.

Après de nombreux échanges, cette proposition est agréée.

■ **Plan financier.** Est adoptée une admission en non valeur pour une petite somme. Sont aussi approuvées des décisions modificatives budgétaires portant notamment sur les amortissements.

■ **Loyer.** La revalorisation d'un loyer à Saint-André est adoptée à compter du 1^{er} juin.

■ **Avancement.** La promotion d'un personnel au grade supérieur est votée avec deux abstentions.

■ **Désignation des délégués.** Louzac sera représenté auprès du Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques (Silfa) par Alain Vinet et Christophe Leveque, en remplacement de Marie-Christine Bellec. Pour l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) ce seront Micheline Roy et Françoise Baudin les représentants.

L'avenir très incertain du CCBB

Un mois après la fin du championnat de Nationale 2, le CCBB continue de lutter pour sa survie après sa condamnation à 131.000€ aux Prud'hommes début avril.

Thierry CHATELLIER
t.chatellier@charentelibre.fr

A Cognac, les rumeurs vont bon train sur l'avenir du CCBB. Un mois après la fin du championnat de Nationale 2 du CCBB, terminé à la 4^e place de la poule B, le club continue de se battre pour sa survie après que la cour d'appel des Prud'hommes de Bordeaux l'a condamné début avril à verser à 110.000€ à Samba Dia et à 21.000€ à Adrien Forbes, deux anciens joueurs.

Une ardoise de plus - de trop? - trois ans après un trou découvert dans les comptes d'environ 400.000 €, au terme de la saison 2014-2015, celle de la relégation en Nationale 2. Une dette que le CCBB continue de rembourser. «À raison de 90.000€ par an sur quatre ans», précise Romuald Carry, l'adjoint aux sports de Cognac, qui suit le dossier du club de basket.

À Cognac, donc, après cet énième coup dur, les rumeurs envoient le CCBB au dépôt du bilan. C'est une option mais on n'en est pas là.

Le club ne communique pas

Le club, lui, ne communique pas. Alors que Laurent Coiteau, l'actuel président, désormais salarié du SA XV, doit passer la main lors d'une prochaine assemblée générale à son vice-président Hugues Lacroix pour éviter tout conflit d'intérêt.



Chouchou des Vauzelles, Killian Incrédule, qui rejoint La Charité sur Loire (N1), est pour l'heure le seul joueur à avoir officialisé son départ. Photo Christophe Barraud

Prévue dans un mois, l'AG pourrait être ajournée le temps de voir la situation s'éclaircir.

Alors que la banque du CCBB semble ne pas vouloir pousser plus loin son aide, le club, en cas de dépôt de bilan, ferait sans doute l'objet d'un redressement judiciaire. Une procédure de six mois, renouvelable six mois. Mais qui, dans les textes, s'accompagne d'une relégation à l'échelon inférieur, soit en Nationale 3. Le hic, c'est qu'au vu des sommes à rembourser, un budget prévisionnel en N3 ou pire en régionale semble difficile à équilibrer.

Car, outre la baisse des recettes guichets et, sans doute, du nombre de partenaires, la rétrogradation entraînerait mécaniquement une baisse des subventions. Difficilement tenable pour un club dont le partenaire principal a pour nom Grand Cognac, dont la subvention avoisinait les 200.000€.

À combien serait-elle ramenée en N3? «On ne sait pas. Il n'y a pas de grille. À une époque, il y avait un barème pour les montées. On augmente la subvention pour une montée, on la baisse en cas de descente, c'est logique», explique Ro-

muald Carry.

Après sa descente de N1 à N2 et la découverte de la dette, le club avait négocié une baisse de subvention de 45.000€ sur trois ans pour amortir le choc. «On enlevait 15.000€ chaque année», explique l'élus, qui rappelle aussi que la baisse des recettes aux guichets a aussi eu un impact sur les finances du club. «En N1, on était à 2.500 spectateurs. Aujourd'hui, on en est loin». Il y a aussi moins de matches à jouer en N2.

Quid des Vauzelles?

À Cognac, avec l'avenir du CCBB, se pose aussi celui des Vauzelles. S'il n'est pas l'unique pensionnaire du complexe, il est pour l'heure le seul à être en mesure de remplir la salle le samedi soir. Entre 1.000 et 1.500 spectateurs en fin de championnat après des jauges à 600 il y a trois ans suite au redémarrage en N2.

L'ALJO, le voisin d'à côté, qui va monter en N2 de hand féminin, capte 200 personnes. Pour l'heure au club, c'est le statu quo. Le seul départ officiel, c'est celui de Kilian Incrédule, le meneur de jeu, qui rejoint La Charité-sur-Loire pour découvrir la Nationale 1. Hormis Rochel Chery et Thomas Laurent, qui avaient signé l'été dernier pour deux ans, et Guillaume Quintard, l'entraîneur, pour trois, les autres joueurs de l'effectif sont en fin de contrat, ce soir, à minuit.

Gérard Seguin va quitter la présidence de l'UAC

À l'issue d'un conseil d'administration qui s'est déroulé mardi soir, le président de l'UAC Cognac Gérard Seguin a annoncé qu'il allait passer la main le 30 juin prochain après avoir passé sept saisons à la tête du club. La question de sa succession sera tranchée lors de l'assemblée générale du club programmée le 18 juin prochain à partir de 18h30 au stade Claude-Boué de Châteaubernard mais on se dirige visiblement vers une présidence collégiale. Olivier Modeste et Bruno Lasvergnas, les entraîneurs des équipes seniors de R1 et R3, ont été confirmés. Un seul départ est à déplorer pour le moment au sein de l'effectif: celui du gardien Benoît Blancheton qui va rejoindre la région de Niort pour raisons familiales.

Premiers soins pour les Ehpad

Astreintes de nuit dans les Ehpad, télémedecine, recrutements, prévention: la ministre de la Santé a détaillé hier des mesures pour «mieux prendre en charge la dépendance».

Les mesures de la ministre de la Santé étaient très attendues après deux journées de mobilisation inédite en début d'année dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les services d'aide à domicile.

Agnès Buzyn a ainsi détaillé sa «feuille de route» qui a la «double vocation d'améliorer dans l'immédiat la qualité de vie des personnes âgées et d'anticiper la perte d'autonomie», a expliqué la ministre de la Santé lors de rencontres organisées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Parmi la quinzaine de mesures annoncées, dont le coût global n'a pas été chiffré, beaucoup d'actions visent à «améliorer la qualité des soins et des accompagnements en établissement» (lire en encadré). Se disant «à bout», des milliers de personnes avaient manifesté en janvier et mars pour dénoncer la «maltraitance institutionnelle» des

personnes âgées et réclamer des moyens. Le gouvernement avait annoncé 50M€ pour les Ehpad en difficulté, une «broutille» pour les représentants des personnels.

Côté «dépendance», une enveloppe de 47M€ permettra de compenser les pertes de certains Ehpad pour 2018 et 2019. Côté «soins», la convergence sera accélérée sur cinq ans au lieu de sept, en apportant «143M€ supplémentaires» aux 217 millions déjà prévus pour la période et ainsi «favoriser des recrutements» de soignants. Une somme à rapporter aux 7.573 Ehpad répartis sur le territoire, qui comptaient fin 2017 608.000 résidents et 400.000 employés.

Reste que la majorité des personnes vieillissent à leur domicile et près de 750.000 bénéficient d'un service d'aide et d'accompagnement chez elles. Cent millions d'euros seront destinés à «développer et rendre accessible l'aide à domicile», a ajouté Agnès Buzyn.



Pour Agnès Buzyn, la «feuille de route» a la «double vocation d'améliorer dans l'immédiat la qualité de vie des personnes âgées et d'anticiper la perte d'autonomie». Photo AFP

Côté prévention, elle a annoncé un «bilan de santé gratuit systématique

que lors du départ à la retraite» et des mesures pour améliorer la santé bucco-dentaire ou l'activité physique dans les Ehpad.

La majorité de ces mesures «seront inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019», a-t-elle précisé devant la presse.

Dans un communiqué, l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), qui avait été solidaire des mouvements de grève, a salué un plan avec «de grandes ambitions» mais regretté que «le déblocage de 143M€ ne compense pas la suppression des contrats aidés».

Les principales mesures annoncées

■ **Astreinte d'infirmières.** Pour renforcer la présence médicale de nuit et réduire «les hospitalisations d'urgences évitables», une «astreinte d'infirmières», mutualisées entre plusieurs établissements, sera généralisée. Déjà votée dans la loi de financement de la Sécu 2018 et dotée de 10M€, cette mesure sera

sanctuarisée en 2019 et 2020.

■ **Places dans les Ehpad.** La ministre a souhaité le développement de l'hospitalisation à domicile, y compris en Ehpad, et la création de 1.000 places en Ehpad, facturées au prix de l'hôpital, pour raccourcir les séjours et préparer le retour à domicile.

■ **Télémedecine.** La télémedecine devra être généralisée d'ici 2022, une mesure chiffrée à 40M€ sur cinq ans.

■ **Modernisation des établissements.** Un plan d'investissement de 100 millions d'euros est prévu pour «moderniser» les établissements les plus anciens.

Cet après-midi



Des averses

Le ciel est très nuageux avec des éclaircies et des averses par endroits, souvent nombreuses en première partie d'après-midi.

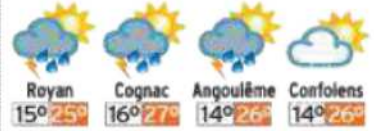
Vendredi



Samedi



Dimanche



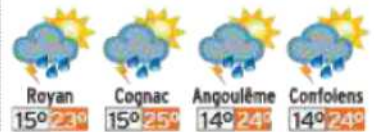
Lundi



Mardi



Mercredi



Des moyens supplémentaires pour les Ehpad

PERSONNES ÂGÉES Après les grèves du début de l'année, le gouvernement présente un plan pour mieux prendre en charge la dépendance et faire passer la réforme du financement

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Astreintes de nuit, rénovation d'Ehpad, télé-médecine, recrutements... Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, a présenté hier une série de mesures pour mieux prendre en charge la dépendance. Ce plan était très attendu après les grèves à répétition de 2017 et les mobilisations nationales « inédites » du début de cette année. Signe de la gravité de la situation, ces journées d'action avaient été soutenues par une large intersyndicale et plusieurs organisations de directeurs d'établissements et associations de retraités.

Une feuille de route

Les personnels des EHPAD, qui se disent « usés », réclamaient notamment davantage de moyens pour pouvoir assumer leurs missions dans des conditions satisfaisantes. Ils protestaient également contre la mise en place d'une réforme du financement des établissements pour personnes âgées dépendantes, votée pendant le quinquennat précédent.

Face à la mobilisation des person-

nels en début d'année, le gouvernement avait apporté une première réponse conçue dans l'urgence : déblocage de 50 millions d'euros de crédits pour les Ehpad en difficulté et nomination d'un médiateur.

D'ici 2050, la France comptera près de 5 millions de personnes de plus de 85 ans, contre 1,5 aujourd'hui

tuer une « feuille de route » qui a « la double vocation d'améliorer dans l'immédiat la qualité de vie des personnes âgées et d'anticiper la perte d'autonomie ».

Qualité des soins

Au rang des mesures « immédiates », dévoilées par la ministre figurent notamment des actions pour « améliorer la qualité des soins et des accompagnements en établissement ». Pour renforcer la présence médicale de nuit et réduire « les hospitalisations d'urgences évitables », les personnels d'Ehpad

pourront faire appel à une astreinte infirmière, mutualisée entre plusieurs établissements.

Pour désengorger les services d'urgences – et éviter le traumatisme d'une hospitalisation chez des personnes fragiles – le développement de l'hospitalisation à domicile, y compris en Ehpad, est évoqué, ainsi que la création de 1 000 places en Ehpad, facturées au même prix qu'à l'hôpital, pour raccourcir les séjours et préparer le retour à domicile.

Pour limiter des déplacements en consultation, la télé-médecine devra être généralisée d'ici 2022, une mesure chiffrée à 40 millions d'euros sur cinq ans.

24 milliards par an

Le plan prévoit en plus des mesures pour faciliter la mise en place de la réforme du financement, qui vise à faire converger, entre 2017 et 2023, les budgets des Ehpad publics et ceux du privé concernant les enveloppes « soins » (financées par l'Assurance-maladie) et « dépendance » (financées par les départements).

Côté « dépendance », une enveloppe de 47 millions d'euros permettra de compenser les pertes de



certaines Ehpad pour 2018 et 2019. Côté « soins », le plan propose d'accélérer la convergence sur cinq ans au lieu de sept, en apportant « 143 millions d'euros supplémentaires » pour « favoriser des recrutements ».

Soins de santé, perte d'autonomie, hébergement... Le financement de la dépendance est estimé à près de 24 milliards d'euros annuels en dépenses publiques (État

et départements). D'ici 2050, la France comptera près de 5 millions de personnes de plus de 85 ans, contre 1,5 aujourd'hui. Comment cette hausse des dépenses programmée sera-t-elle financée ? Instauration d'une deuxième journée de solidarité ? D'un cinquième risque de la Sécurité sociale ? Pour l'instant, le débat reste ouvert. Des propositions devraient être avancées « début 2019 ».

« Nous attendons encore beaucoup plus »



Selon Claude Foëx, « ce plan regroupe une série de mesures qui existent déjà ». PHOTO: LA

RÉACTIONS Les directeurs d'établissements estiment que le plan ne répond que partiellement aux revendications du secteur. Ils attendent d'autres mesures pour améliorer la qualité de l'accueil

« Sud Ouest » Les grèves du début d'année ont permis de prendre la mesure du malaise dans les Ehpad. Quelles sont aujourd'hui les urgences ?

Claude Foëx (1) Elle est d'abord sur les ratios de personnels. Nous sommes aujourd'hui sur un ratio moyen de 0,6 agent par résident alors que les pays scandinaves sont à 1 pour 1. Toutes les fédérations demandent une augmentation de ce chiffre. Nous sommes bien conscients que cela ne peut pas se faire en un jour mais c'est vraiment un objectif vers lequel il faut tendre.

La qualité de l'accueil dans vos établissements est-elle principalement liée à ces ratios ?

Nous avons beaucoup travaillé sur l'amélioration de la qualité des Eh-

pad nous avons mis en place des formations, nous avons fait un gros travail de fond. Mais il arrive un moment où il devient très compliqué de progresser si nous n'avons pas les ratios suffisants. Et cela devient d'autant plus compliqué que nous entrons dans un cercle vicieux. À partir du moment où les salariés doivent faire face à des charges de travail très lourdes, ils se fatiguent, tombent malades. Nous avons donc mois de personnels disponibles et cela est d'autant plus préoccupant il n'y a quasiment plus d'aides soignantes sur le marché du travail qui souhaitent travailler en Ehpad.

Le plan présenté par la ministre de la Santé répond-il à vos attentes ? Il a le mérite d'exister. C'est déjà énorme. Il y a longtemps que nous

tirons la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, l'État prend la mesure de la problématique. Cela dit les sommes annoncées pour les Ehpad étaient déjà prévues. Globalement, cela ne va pas permettre de changer nos ratios sur l'ensemble des établissements. Ce qui est décevant dans ce plan, c'est le fait qu'il regroupe une série de mesures qui existent déjà. C'est le cas pour la mutualisation des infirmiers de nuit : c'est absolument nécessaire mais ce n'est pas nouveau. Idem pour la télé-médecine qui est un outil extraordinaire. Pour résumer ce plan, on pourrait dire qu'il comporte une série de mesures pour le court terme et des études qui vont être lancées et qui pourront peut-être donner quelque chose dans un deuxième temps.

Quelles sont, selon vous, les prochaines priorités ?

Financer la prévention et changer le mode de financement des Ehpad me paraît essentiel. Il faut aussi prévoir des moyens pour avoir des personnels soignants de terrain. Les débats qui vont se mettre en place, c'est très bien. Mais nous attendons encore beaucoup plus. Le problème est de savoir si nous voulons nous donner les moyens de prendre en charge les personnes âgées et mener une réflexion de fond sur le sujet.

(1) Directrice de Home Marie Curie à Villeneuve-d'Ornon (33), présidente départementale de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

EHPAD

LES CHIFFRES CLÉS

Combien d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées ?



Combien de salariés ?

En 2015

500 050 salariés
= **429 770** équivalents temps plein (ETP)

dont **87 %** de femmes

En moyenne
57,2 ETP / 100 places



Près de **35 %** des établissements ont des difficultés de recrutement

Combien de résidents ?

En 2015

728 000 personnes*
Près de **260 000** résidents souffrent d'une maladie neurodégénérative.

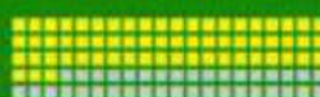
Les **femmes majoritaires** et plus souvent seules que les hommes

1 personne âgée de **75 ans ou +** / 10

3 personnes âgées de **90 ans ou +** / 10

91 % n'ont pas de conjoint.

Dans les **EHPAD**
62,8 ETP / 100 places



Combien ça coûte ?

Hébergement en EHPAD **53 à 80 €** / jour

Prix moyen hébergement

59,3 € / jour

+7,6 % (+4,20€) entre 2011 et 2015

+

Prix moyen dépendance

5,5 à 20,5 € / jour

(selon l'autonomie de la personne)

Des résidents de plus en plus âgés

En 2011

+ de **86 ans** et **5 mois**

1 résident / 2 a

En 2015

+ de **87 ans** et **5 mois**.

*vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées ou le fréquentent en accueil de jour.
Source: enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA 2015) de la DREES du ministère des Solidarités et de la Santé (septembre 2017).

Loi sur le logement : avis de polémiques

ASSEMBLÉE Le projet de loi Elan devrait donner lieu à des débats houleux jusqu'au 6 juin



Le projet vise à développer la construction de HLM comme ici à Trellissac, en Dordogne. ARCHIVE JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/«SO»

C'est un projet de loi comme les autres, technique et balayant un spectre très large. Le débat sur la loi Elan (Évolution du logement, aménagement et numérique), examinée depuis hier soir dans le cadre d'une procédure accélérée, s'annonce pourtant houleux. En témoignage le nombre d'amendements que vont devoir examiner les députés en quelques jours : près de 3 000 !

Visant à « construire mieux et moins cher », la loi Elan, avec sa philosophie de « simplification », est loin de susciter le consensus. Notamment parce qu'elle risque d'apporter de substantielles modifications à des lois emblématiques.

Coup de canif à la loi littoral

La première mesure controversée – et celle qui risque de faire couler le plus d'encre – est issue d'amende-

HANDICAPÉS

L'article a suscité des reproches du Défenseur des droits. Il propose de réduire à 10 % des logements sociaux neufs, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (contre 100 % aujourd'hui). En échange, le projet de loi prône que 100 % des logements soient « évolutifs ». Soit transformables par de menus travaux en logements adaptés aux handicapés. Le but est, selon la majorité, de réduire les coûts de construction et d'élargir, via les dispositions de logements « évolutifs », l'accessibilité à toute forme de handicap au-delà des personnes à mobilité réduite. Le défenseur des droits a pour sa part alerté sur le respect engagements internationaux dont la France est signataire.

ments apportés en Commission des affaires économiques. Elle touche directement la loi littoral. Si les amendements étaient votés, la loi permettrait de déroger à la loi littoral qui encadre les constructions en bord de

« L'idée est de favoriser l'accession sociale à la propriété, pas la spéculation sur la vente de HLM » (Christelle Dubos)

mer pour combler les « dents creuses », soit les parcelles vides situées entre deux terrains construits dans un même hameau. Réclamée par des élus locaux, la mesure a déjà suscité la fureur des associations de défense de l'environnement. « Depuis plusieurs années et particulièrement depuis un an, des parlementaires prônent l'assouplissement de la loi. Il s'agit en réalité de l'affaiblir, tout en feignant d'en louer les mérites », s'est notamment insurgée l'association France nature environnement. De son côté, la corapporteur du texte, la députée girondine Christelle Dubos, évoque des « modifications à la marge » et « sous le contrôle des préfetures ».

La loi pourrait également toucher une autre loi très ancrée, la loi SRU, qui impose aux communes un quota de logements sociaux de plus de 20 %. Désireuse de faciliter la vente de certains HLM afin de permettre aux bailleurs sociaux de dégager des fonds pour la rénovation et la construction de nouveaux logements, la majorité prévoit de permettre aux communes de continuer à comptabiliser dans leur parc de logement sociaux des HLM vendus jusque dix ans après leur vente.

Colère des architectes

Une virtualisation de la loi SRU, dénoncent certaines associations. Là encore, la rapporteur LREM oppose un assouplissement encadré : « L'idée est de favoriser l'accession sociale à la propriété, pas la spéculation sur la vente de HLM », assure-t-elle à « Sud Ouest ». La loi a également suscité l'ire des architectes face à l'article projetant de supprimer l'obligation faite aux bailleurs sociaux de procéder à des concours pour choisir des architectes lors de constructions de logements sociaux.

Y. St-S

« Le tabac recule vraiment en France »

SANTÉ Une récente enquête montre un recul sans précédent du tabagisme en France, en particulier chez les jeunes

La France est-elle en train de sortir de la culture du tabac ? Depuis quelques mois, plusieurs baromètres semblent l'indiquer. Les ventes de cigarettes ont reculé de 1,5 % l'an dernier, selon les chiffres de Logista, fournisseur des buralistes. Les ventes de traitements pour arrêter de fumer (patches, spray...), elles, augmentent : 2,7 millions de « patients traités » en 2017, 600 000 de plus que l'année précédente.

Une étude publiée en début de semaine par l'Agence nationale de santé publique, chargée, par le ministère de la Santé, de l'observation et de la veille sanitaires, décrit une baisse « historique ».

Selon ces chiffres, le nombre de fumeurs en France s'élève, en 2017, à 26,9 % des adultes, un quart de la population, contre 29,4 % en 2016. Un million de fumeurs quotidiens de moins en un an. L'éclairage de François Bourdillon, directeur général de l'agence.

« **Sud Ouest** » L'étude publiée lundi a été très médiatisée. Êtes-vous certain de sa fiabilité ?

François Bourdillon Oui, c'est un travail robuste. Il ne s'agit pas d'une énième enquête menée par un institut de sondage sur un quota de 1000 personnes, mais d'une enquête conduite pendant six mois auprès de 25 000 personnes.

Je l'ai commandée pour avoir une estimation plus précise du tabagisme en France. Trop souvent, le critère principal, jusqu'ici, c'était les ventes, qui ne tiennent pas compte des paquets achetés à l'étranger.



François Bourdillon, directeur général de l'Agence nationale de santé publique. PHOTO BERTRAND GUAY/AFP

Avez-vous été surpris par cette baisse ?

Par son ampleur, oui. Il y a deux autres enseignements majeurs dans cette étude. Une baisse nette chez les 18-24 ans : 44 % des jeunes hommes fumaient en 2016, 35 % en 2017. Et une diminution nette, aussi, dans les catégories les moins favorisées. C'est important, car les campagnes de prévention touchent traditionnellement les catégories sociales les plus favorisées.

« La hausse du prix du paquet, quand elle est sensible, a un impact évident sur le tabagisme »

On observe de fortes disparités régionales : 23 % de fumeurs dans les Pays de la Loire, 21,3 % en Île-de-France, contre 32 % en Paca, plus de

30 % dans les Hauts de France (1)... Comment l'expliquez-vous ?

Il y a un faisceau d'explications, mais on fume davantage dans les régions frontalières sans doute car on peut acheter des paquets moins cher à l'étranger.

Quelles sont les raisons, selon vous, de cette baisse générale ?

L'augmentation du prix du paquet, quand elle est sensible, a un impact évident. On le constate depuis des années, dans le monde entier. Cette hausse a d'autant plus d'effet qu'elle s'inscrit dans un ensemble de mesures qui ont « débanalisé » le tabac : interdiction dans les lieux publics, paquet neutre...

Recueilli par Julien Rousset

(1) La Nouvelle-Aquitaine se situe dans la moyenne : 28 % des adultes sont fumeurs.

Des orages aussi précoces que violents

INTEMPÉRIES La France n'avait jamais subi autant d'impacts de foudre pour un mois de mai depuis au moins 2000. Et c'est loin d'être fini, selon Météo France

Avec 42 départements placés en vigilance orange hier, le pays continue à vivre au rythme des orages, un épisode électrique digne d'un mois d'août. Le sol de l'Hexagone a été frappé par plus de 155 000 impacts de foudre depuis le début du mois, du jamais vu depuis le début des recensements mis en place par Météo-France en 2000.

« Ces orages ne sont pas exceptionnels par leur intensité mais par le fait qu'ils arrivent tôt : on voit plutôt ce type d'événements au cœur de l'été », souligne le prévisionniste Patrick Galois. Cette série orageuse a fait parfois de lourds dégâts et même une victime, une fillette de 6 ans, tuée par la chute d'une branche dans un parc, samedi près de Laval, en Mayenne.

42 départements en orange

Le vignoble bordelais a eu 7 100 hectares touchés ce week-end, soit 5 % du terroir. En Champagne, la grêle en avril et mai a endommagé 1 800 hectares de vignoble. La ville d'Épinal, dans les Vosges, a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle après de fortes inondations. Mardi soir, des trombes d'eau se sont abattues, notamment à Paris, où la RATP a dû fermer temporairement deux stations de métro par sécurité.

Après plusieurs épisodes ces derniers jours, 42 départements sur une large bande allant du Sud-Ouest au Nord-Est étaient de nouveau placés hier en vigilance orange. Hier après-midi, les orages frappaient déjà de la région Centre aux Pyrénées.

À l'origine de ce phénomène météo : le maintien sur la France d'une



L'orage au-dessus des deux tours du vieux port de La Rochelle, lundi. PHOTO XAVIER LÉOTY «/» SUD OUEST »

masse d'air chaude et humide. « Ce printemps a une particularité : l'atmosphère est un peu tourbeoulée, puisque l'air chaud se situe plutôt au nord de l'Europe et l'air frais est dévié vers le Sud », explique Patrick Galois, évoquant la présence d'un anticyclone vissé sur la Scandinavie depuis plusieurs semaines ». Toulouse a ainsi connu un mois de mai plus frais qu'Oslo, où il a fait 29 °C.

Et ce n'est pas fini... Après une « petite accalmie » vendredi et samedi, une nouvelle « goutte froide océanique » dimanche et lundi va réactiver les orages, prévient le prévisionniste, car « on a toujours ce blocage avec l'anticyclone » sur le Nord.

DANS LA RÉGION

LANDES De fortes pluies assorties d'orages ont touché hier le département des Landes avec quelques heures de retard par rapport à l'horaire annoncé. Prévus pour 16 heures, les premiers impacts de foudre ont été relevés deux heures plus tard vers Aire-sur-l'Adour. Les épisodes orageux les plus violents se sont produits dans un secteur allant des alentours de Saint-Sever à l'agglomération du Marsan. Ils ont entraîné un pic d'activité chez les pompiers, avec de nombreux assèchements à faire et quelques perturbations, avec des routes secondaires coupées à la circulation par les eaux.

DORDOGNE Hier en fin de journée, plusieurs communes de Dordogne, en particulier du Sarladais, ont essuyé des averses diluviennes : à Paunat, Pezuls, Mauzac, Domme, Borréze, Nadaillac. À 19 heures, la gendarmerie indiquait que certaines rues et commerces du Bugue se trouvaient sous 20 à 40 centimètres d'eau. Les autorités se tenaient en alerte pour la nuit.

 **sur**
sudouest.fr

Toutes nos images des orages dans le Sud-Ouest et de leurs conséquences

Les élus ont leur « banque »

FINANCEMENT La Caisse des Dépôts a lancé hier une « banque » pour les collectivités. L'une de ses missions consiste à lutter contre les inégalités territoriales

PASCAL RABILLER
p.rabiller@gmail.com

C'est le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, qui a ouvert l'événement, hier matin. Et c'est le Premier ministre, Édouard Philippe, qui en a fait le discours de clôture. Bref, le lancement de la Banque des territoires par la Caisse des Dépôts (CdC) – une institution pourtant indépendante du pouvoir exécutif, placée sous le contrôle exclusif du Parlement – suscite l'intérêt et l'espoir du gouvernement. Elle provoque aussi l'inquiétude de certains. À commencer par ceux, au sein de la CdC qui restent traumatisés par le destin funeste de la banque franco-belge Dexia, dont la CdC était actionnaire. L'établissement qui avait fait du financement des collectivités sa spécialité a fini par faire faillite.

Mais, élément rassurant, la Banque des territoires, grand projet d'Éric Lombard, patron de la Caisse des Dépôts depuis décembre 2017, n'est pas un nouvel établissement bancaire.

Un guichet unique pour élus

En fait, c'est d'abord un projet managérial pour Éric Lombard. Il s'agit d'un changement stratégique, un regroupement de services jusqu'à atomisés. « Nous avions un certain nombre de directions en appui du territoire et du logement social mais la coordination entre ces différentes directions était insuffisante. Nous faisons séparément nos métiers de banque de conseil aux col-

lectivités, de financement du logement social et d'investissement », a confié Éric Lombard à « La Gazette des Communes ». Ce « regroupement » de la direction du réseau, de celle de l'investissement local, du département des prêts à l'habitat et de la direction des clientèles bancaires, est donc un nouveau guichet unique pour les élus locaux en recherche de financements.

En clair, il propose en une seule entité, l'accès au conseil et à l'ingénierie, les prêts à l'habitat et au secteur public local, l'investissement en fonds propres, l'activité d'opérateur de logement social, des services bancaires, les consignations et dépôts spécialisés...

Ce « guichet unique » est placé sous l'autorité unique d'Olivier Sichel, directeur général adjoint de la CdC.

20 milliards d'euros par an

La Banque des territoires a vocation à devenir pour les collectivités ce que la banque publique d'investissement Bpifrance (filiale de la Caisse des Dépôts) est au monde de l'entreprise. Si l'on en croit le communiqué de presse de la CdC, la Banque des territoires a trois missions principales : « conseiller, financer et opérer ». Chaque élu territorial aura un correspondant de cette banque à sa disposition pour l'accompagner dans son projet.

La Banque des territoires est en capacité d'apporter en moyenne 20 milliards d'euros par an (en moyenne 15 milliards d'euros de prêts au logement social, 2 milliards



La Banque des territoires est « le » grand projet d'Éric Lombard, patron de la Caisse des Dépôts depuis décembre 2017. ARCHIVES ÉRIC PIERMONT/AGF

en complément issus du Plan logement, 1,5 milliard de prêts aux collectivités locales et 1,5 milliard d'investissements sur fonds propres) à tous les territoires.

Fin des inégalités territoriales ?

L'une des premières initiatives à laquelle s'associe cette Banque des territoires concerne le déploiement du plan Action cœur de ville, qui a récemment été annoncé par le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard (NDLR, le 27 mars). Ce plan à 5 milliards (dont 1 milliard apporté par la CdC) sur cinq ans vise à soutenir l'attractivité de 222 villes moyennes. Un accompagnement financier représentatif de la vocation affichée de la Banque des territoires :

réduire la fracture territoriale. Les métropoles n'ont généralement aucun mal à trouver les services de la CdC lorsqu'il s'agit d'accompagner financièrement un projet. C'est plus compliqué pour les territoires ruraux, les quartiers prioritaires. « La priorité est de lutter contre les inégalités entre les territoires car aujourd'hui, le risque de décrochage est important entre, d'un côté, les métropoles et les villes qui vont bien et, de l'autre, celles qui vont mal, mais aussi les banlieues ou les espaces ruraux », expliquait en avril dernier Éric Lombard au « Monde ».

Les membres du gouvernement se sont succédé hier pour apporter leur appui aux ambitions de la Caisse, dont certains aspects font par

ailleurs grogner les syndicats. Plus ou moins favorables au projet dans son ensemble, ils sont tous sceptiques quant au terme de « banque ».

Réforme de l'institution

L'exécutif reste d'autant plus proche de la CdC que Bercy présente fin juin un vaste projet de loi sur le financement de l'économie, dit Pacte, qui prévoit de réformer la gouvernance bicentenaire de l'institution.

Là encore, alors qu'Éric Lombard se montre pleinement solidaire de cette réforme en promettant de conserver « l'autonomie et la souplesse » de la Caisse, certains syndicats, comme la CGT, s'inquiètent d'une « banalisation » et d'un manque d'indépendance face à l'exécutif.

LE CHIFFRE DU JOUR

11 698 vœux exprimés sur la plateforme Parcoursup pour venir étudier en Charente.

Sans surprise, les établissements supérieurs d'Angoulême et de La Couronne trident 10 766 vœux, la majorité des demandes. Filière toujours engorgée, les Staps (sciences du sport) avec 1 315 vœux pour le site d'Angoulême (accessible aux bacheliers de Charente et Charente Maritime) contre 2 043 pour le site de Poitiers. Enfin, Cognac enregistre 360 vœux, Barbezieux 333, Confolens 93, Ruffec 73.

La tempête chez Martell

La façade de l'usine d'embouteillage s'est effondrée, samedi. Le préfet, qui a visité le domaine de Lignères mardi, a pu visionner une vidéo montrant l'accident

Mardi, Pierre N'Gahane était en déplacement dans le vignoble de Rouillac. Le préfet a tenu à se rendre compte des dégâts occasionnés par la grêle, samedi dernier, notamment à l'usine Martell. Pierre Joncourt, directeur de l'activité de la maison de négoce, a projeté un film inédit : celui des caméras de surveillance ayant filmé l'effondrement de la façade de l'usine d'embouteillage du domaine de Lignères. Mais interdiction pour les journalistes de prendre des captures d'écran. Toutefois, on peut en dresser une description relativement précise.

Il est 15 h 57, samedi, quand les premières bourrasques commencent à se faire sentir. Les grilles du



Pierre Joncourt, de Martell, et le préfet Pierre N'Gahane devant la façade éventrée. PHOTO ANNE LACAUD

poste de sécurité, à l'entrée du site, se cintrent sous l'effet du vent. Ces éléments en métal, que l'on ne pourrait même pas bouger à la main, semblent se gondoler comme de simples feuilles de papier.

Au même moment, une caméra fixée sur la façade principale capture cette scène spectaculaire. D'abord, on aperçoit la pluie arriver, au loin. Elle se rapproche de l'usine. Et soudain, c'est un mur d'eau qui

s'abat. On ne discerne presque plus les lieux tant la visibilité est réduite en raison de la pluie drue. Là encore, les bourrasques semblent extrêmement violentes. Et c'est vraisemblablement le vent, par un phénomène d'aspiration, qui fait s'effondrer la façade vers l'extérieur, mettant à nu le bâtiment. « Tout s'est joué en une minute », résume Pierre Joncourt, le directeur des opérations de la maison de négoce.

Jonathan Guérin

Les derniers « vautours » dans leur bon droit ?

COGNAC Hier au tribunal administratif, le rapporteur public est allé dans le sens de huit viticulteurs qui contestaient des décisions de France Agrimer

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

C'est une photo un peu floue mais très explicite. Le cliché a été pris en décembre 2016, dans le vignoble du muscadet. Il montre un engin agricole, des souches dénudées et un brasier ravivé à l'huile de vidange. L'image avait fait scandale. Ainsi débutait l'affaire dite des « vautours » du cognac...

Les « vautours », ce sont ces viticulteurs charentais peu scrupuleux qui, courant 2016 et 2017, avaient acheté à bas prix des parcelles dans des régions en crise, arraché les vignes, puis replanté des surfaces équivalentes au pays du cognac. La pratique - légale mais moralement discutable - avait été rendue possible par une faille de la législation européenne (faille désormais comblée).

Une cinquantaine d'hectares

Hier, quelques « vautours » - sans doute parmi les derniers à avoir profité du système - défendaient leurs droits devant le tribunal administratif de Poitiers. Et il est fort probable qu'ils obtiennent gain de cause !

Ces huit viticulteurs contestaient des décisions de France Agrimer. Au printemps 2017, cet organisme parapublic avait rejeté leurs demandes d'autorisation de replantations dans le vignoble charentais. On parle ici d'un total d'une petite cinquantaine d'hectares.



Cette image, prise en décembre 2016 à Monnières (44), dans le vignoble du muscadet, avait fait scandale. PHOTO HERVÉ PAVAGEAU

Dans ses conclusions (qui sont généralement suivies par le tribunal), le rapporteur public a tout d'abord pointé un problème formel, estimant que le représentant de France Agrimer qui a paraphé les refus n'avait pas de pouvoir de signature. Puis il a considéré qu'il n'y avait pas, chez ces huit viticulteurs, volonté manifeste de « fraude à la loi ». Plus simplement : ce qui n'est pas interdit est autorisé.

Ces arguments ont bien évidemment été étayés les observations de M^{re} Julien Forget, l'avocat de six des huit viticulteurs. M^{re} Forget a conclu sa plaidoirie en précisant que les parcelles de vignes achetées par ses clients avaient toutes été acquises avec l'aide de la Safer (1), organisme dont le sérieux et la probité ne peuvent être remis en cause.

De leurs côtés, les avocats de France Agrimer et du Bureau national interprofessionnel du cognac (cabinets Seban & associés et Veil-

Jourde) ont affirmé qu'il y avait bien fraude à la loi. Ils ont parlé de « manœuvres spéculatives » et invité le tribunal à bien saisir « l'esprit » des textes communautaires en vigueur, notamment l'article 66 du règlement européen numéro 1308 / 2013 fixant le régime des autorisations de plantations de vignes.

Précisons ici que cet article n'a été modifié que récemment, à la demande express de la filière cognac, le BNIC et le syndicat viticole UGVC. Sa nouvelle mouture est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

« Désormais, dans le cadre de la nouvelle réglementation communautaire, les transferts de ce type ne sont plus possibles. C'est un point clé important à rappeler », a déclaré à Cognac Catherine Lepage, la directrice du BNIC.

Jugement attendu le 13 juin.

(1) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.



M^{re} Julien Forget, du cabinet lyonnais Terresa. PHOTO O. SARAZIN

QUI SONT-ILS ?

DES NOMS DÉSORMAIS PUBLICS En décidant d'en appeler à la justice administrative, les derniers des « vautours » se sont dévoilés. Cinq exploitations agricoles à responsabilité limitée (du Bouquet à Méri-gnac, Chesson à Trois-Palis, Perot Auge-Saint-Médard, Le Maine-Lizeau à Vaux-Rouillac, des Canardières à Nercillac) et la société L.-Begay à Biron (17) ont fait appel à un avocat spécialisé, M^{re} Julien Forget, du cabinet Terresa à Lyon. Deux autres sociétés viticoles (Vignobles Claoué-Morton à Salles-d'Angles et SAS Adrien Grammatico à Genac-Bignac) ont recours à d'autres défenseurs. Il est ici important de préciser que le Domaine de Puy-grelier (cité dans un précédent article) ne peut être considéré comme un « vautour ». Ce domaine en appelait hier à la justice administrative pour d'autres raisons.

Graines de mômes toujours en action jusqu'au 21 juin

CULTURE La première édition du festival Graines de mômes se poursuit dans le département jusqu'au 21 juin. Le Service départemental de la lecture propose gratuitement des animations sur le thème de l'apprentissage de la lecture. Le spectacle pour les 2-6 ans « Histoires de signes » se jouera à la médiathèque de Vars le 20 juin. « Moi je ne suis pas un éléphant » (6 mois-4 ans) compte encore sept dates : le 6 juin à Châteaubernard, le 7 à Roumazières, le 12 à Saint-Ciers, le 13 à Rouillac et L'Isle-d'Espagnac, le 14 aux Coteaux du Blanzacais et à Cognac. Et l'association Ludamuse sera en représentation avec « L'Arrosoir à lire » (1-6 ans) le 13 juin à Saint-Ciers et le 20 juin à L'Isle-d'Espagnac.

Le budget 2019 s'avère déjà un casse-tête

POLITIQUE La Ville va perdre 300 000 euros de dotations versées par Grand-Cognac. Son président, Jérôme Sourisseau, était hier à Cognac pour expliquer la situation

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

La politique est parfois affaire de diplomatie. Jérôme Sourisseau le sait bien : le président de Grand-Cognac a entrepris de faire le tour des communes de l'Agglomération pour expliquer sa vision de cette structure créée le 1^{er} janvier 2017. Hier soir, il a profité du Conseil municipal de Cognac pour se prêter à l'exercice.

L'exercice avait ceci de particulier que le maire de la commune a occupé son poste jusqu'en décembre de l'an dernier, au moment où il a démissionné sur fond de crise budgétaire. Michel Gourinchas, flegmatique, a donc entamé cet exposé par un constat : « Nous montrons tous les jours notre capacité à nous parler, a assuré le maire. De toute façon, l'Agglo ne pourra pas vivre sans la ville-centre, et la ville-centre ne peut aller contre l'Agglo. »

Passé ces moments très politico-politiques, Emilie Richaud (élue d'opposition à Cognac) a rompu l'unanimité. « Que va-t-on faire en 2019 quand Cognac va perdre 300 000 euros de la dotation de solidarité communautaire versée par Grand-Cognac ? » Jérôme Sourisseau n'a pu répondre : « Nous n'avons pas de marge de manœuvre pour constituer le budget de l'Agglo. Il sera difficile à construire et je n'ai pas de visibilité pour le moment. »

« Des moments d'angoisse »

Même incertitude chez Michel Gourinchas, qui a avoué avec honnêteté : « Je ne sais pas comment on va boucler notre budget municipal. Nous avons parfois des moments d'angoisse et d'inquiétude... »

En tout cas, au sein même de la majorité, tout le monde n'approuve pas la relation avec Grand-Cognac. Comme Claude Guindet, adjoint au maire : « Dans les commissions, je constate que Cognac est attaqué. Il y a un narcissisme pervers de certaines communes qui défendent leur



Jérôme Sourisseau et Michel Gourinchas, hier au Conseil municipal. PHOTO J.G.

DEMAIN

Le Conseil municipal s'étant achevé fort tard, hier soir, nous proposons un compte rendu des autres points abordés dans notre édition à paraître vendredi. Il sera notamment question du stationnement : comme annoncé par la mairie, les tarifs et les règles des parkings vont changer, et ce dès demain.

territoire. » En face, Jérôme Sourisseau a répondu : « Ce n'est simple pour personne [...]. Je reste persuadé que faire l'Agglo était le bon choix. Cela nous permet d'exister et de jouer dans la cour des grands. Il reste encore des moments difficiles à passer, mais on va pouvoir se projeter pour construire un territoire attractif, qui rayonne et apporte du service à la population. »

Oui, mais avec quel budget ? La question est en suspend.

Cognac solidaire de Boala

Hier soir, le Conseil municipal a laissé la parole aux Amis de Boala. Cette association girondine est très active à Cognac, puisque les deux villes sont jumelées. Et ses membres ont initié un nouveau projet avec cette bourgade du Burkina Faso, dont le partenaire principal est Calitom, la société de service public chargée des déchets de Charente. Son directeur, Michel Coq, était présent hier à la mairie pour dévoiler les grandes lignes de l'opération « Sachets plastiques, c'est pas automatique ». Elle vise à réduire la production et favoriser le recyclage de ces matières. Calitom devrait dégager un budget de 48 000 euros sur trois ans. Le maire de Boala sera d'ailleurs présent en Charente du 10 au 25 juin. Et à l'occasion du programme Jumelage en fête, prévu à la même période par la Ville de Cognac, une exposition dédiée à Boala sera présentée dans le hall de l'hôtel de ville.



Les maires de Cognac et Boala ont signé un accord en 2011. ARCHIVES « SO »

CHÂTEAUBERNARD

Les Appalaches vont monter le son country

La danse country sera sous le feu des projecteurs demain et samedi dès 20 h 30 au Castel. Sur scène on retrouvera les Appalaches, une quarantaine de danseurs de country amateurs segonzacais. Déjà présente en 2016 et 2017, l'association a adopté l'espace culturel et festif. Mais que nous réserve la joyeuse bande de danseurs cette année ?

Après « Le fils caché de Ma Dalton », « Abracabaret ok », place à « Il était deux fois au royaume de la danse », une histoire qui nous plonge en Irlande dans le comté de Kork où deux sœurs jumelles se dis-

putent le royaume. Une histoire tout droit sortie et comme à chaque fois de l'imaginaire de Nicole Soury, la présidente des Appalaches. Des danseurs de tout âge et tout horizon animés par la même passion, un festival de costumes, des pas de country qui surfent sur tous les genres musicaux entrecoupés de vidéos signés Nicolas Artaud, une gente masculine sans tabou, quelques grivoiseries... Tout est réuni pour passer une agréable soirée.

Sandra Balian

Billetterie au 07 81 64 37 36. Tarif : 12 €



Les hommes de la troupe réserveront quelques surprises à l'assistance vendredi et samedi soir. PHOTO S.B.

La semaine de quatre jours dans le détail

La réunion du Conseil se tenait avant-hier et portait, outre la confirmation d'une semaine à quatre jours pour la rentrée scolaire 2018-2019, notamment sur les rythmes en soi. Il y aura donc école les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; la journée se terminera à 16 h 30 en maternelle tandis qu'en primaire, elle se finira à 15 h 30 le mardi au lieu de 16 h 30 et ce afin de faire profiter les enfants qui en ont besoin du soutien scolaire pendant une heure.

Le maire Lilian Jousson enchaîne sur le passage au grade supérieur des agents et propose le taux de 100 % ; taux à communiquer au comité technique du centre de gestion pour application. Vote à la majorité et deux abstentions. À suivre, il est question du départ en retraite de Martine Baptiste à compter du 1^{er} juillet et de sa proposition de rester agent administratif à temps partiel à partir de cette date, et ce afin de suppléer sa collègue Laurence dans les moments d'intense activité ; poste spécifique créé par le centre de gestion. Lilian Jousson propose ensuite de modifier les délégués au Silfa (Syndicat de lutte contre les fléaux atmosphériques) et de rem-



Le maire Lilian Jousson aux côtés de Martine Baptiste (à droite), de Marie-Catherine Bellec et de Sylvie Hof (à gauche). PHOTO C.G.

placer Marie-Catherine Bellec, démissionnaire, par Christophe Lévêque, Alain Vinet restant titulaire.

Un sentier de randonnée ?

Jean-Luc Sire fait ensuite état des travaux de la commission environnement et cadre de vie. Ainsi, des zones seront laissées en fauchage tardif, près de l'école, à l'arboretum, chez Guillaïn, à Saint-André, où l'on peut admirer actuellement plusieurs variétés d'orchidées sauvages. Un petit sentier enherbé et tondu est prévu pour circuler dans l'arboretum,

ce sentier pourra rejoindre celui des Borderies qui relie l'église de Louzac à celle de Saint-André ; un projet de sentier de randonnée est d'ailleurs à l'étude au niveau de la Communauté d'agglomération.

Carole Breda intervient pour demander la pose d'un miroir sortie rue de chez Leblanc pour les véhicules se dirigeant vers le centre-bourg de Saint-André. De la discussion qui s'ensuit, il ressort préférable d'en interdire la sortie sur la départementale.

Colette Guné

3 Chalais (16)

Le bouquet final samedi à l'église

À Chalais, le 10^e Festival de musique de chambre fondé par la famille Shaw se termine ce week-end. La journée du samedi 2 juin débutera par un « Tea time project » à 11 heures au cloître Saint-Martial, présenté par les étudiants de l'École départementale de musique (EDM) et des conservatoires de Barbezieux et du Grand-Angoulême. Le festival s'achèvera à l'église Saint-Martial autour d'un concert de gala, à 20 heures, auquel participeront 13 premiers violons et solistes venus de toute l'Europe. Concert suivi d'une réception au cloître. PHOTO FAMILY SHAW

Samedi 2 juin. Tea time project, gratuit. Concert du soir, 22 €. Gratuit pour les enfants, étudiants et adulte accompagné d'un enfant.



Cognac (16)

Dans le ciel de la BA 709

9

Ce week-end, les Ailes cognaises (l'aéro-club civil installé à côté de la base aérienne) organisent des portes ouvertes. Pour l'occasion,

toutes les activités seront présentées : vol à voile, voltige, modèles réduits. Chaque année, les baptêmes de l'air font le plein. Et au sol, plusieurs modèles d'avions seront exposés (Morane MS 733, Cirrus SR 22, TB 30 Epsilon, Grob 120).

Les Ailes cognaises, route de Segonzac, à Châteaubernard. Samedi et dimanche. Entrée libre. Baptêmes de l'air payants.